

# Compte administratif 2018 Budget supplémentaire 2019

Séance plénière du 27 juin 2019



## **Au sommaire de ce dossier de presse :**

- ▶ **Le budget supplémentaire 2019 (décision modificative n°1)**
- ▶ **Le compte administratif 2018**

---

**Contact presse :** Claire Maurice, 05 44 00 12 41

*Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet [haute-vienne.fr](http://haute-vienne.fr) - rubrique "Espace presse".*

# Dossiers

## > Soutenir le développement local, une priorité

### > Revitaliser les centre-bourgs :



**Pour répondre au défi de revitalisation des centres-bourgs anciens, le Département a souhaité élargir ses dispositifs d'intervention.**

En effet, ces enjeux impliquent de coordonner des solutions en termes d'habitat, d'espace public, de réseaux, d'activité économique, de transition écologique...autant de domaines qui nécessitent la

mise en œuvre d'une stratégie transversale. Ainsi, le département a décidé d'adopter un **dispositif visant des opérations collectives de rénovation des façades des immeubles d'habitation privée en centre-bourg** et d'y allouer 300 000 € sur 3 ans, après adhésion des intercommunalités qui le souhaitent.

### > Programme d'intérêt général :

**Le Conseil départemental va lancer un Programme d'intérêt général (PIG) en matière d'habitat privé** qui permettra de bénéficier des montants de subvention de l'ANAH sur les territoires qui aujourd'hui ne remplissaient pas les conditions requises. Ce programme s'articulera autour de **3 axes: l'adaptation des logements à l'avancée en âge et au handicap, la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne.**

Ce dispositif comprendra l'animation-coordination, le repérage et le diagnostic, ainsi qu'un accompagnement des ménages et une assistance technique, administrative et financière.

**L'objectif poursuivi est que la combinaison de ces actions permette de lever les freins à la décision de la part des propriétaires particuliers.**

Le Département réserve plus de 150 000 € de subvention pour ce nouveau dispositif, permettant ainsi d'augmenter considérablement le nombre de dossiers aidés avec une prévision de 230 propriétaires accompagnés par an (contre 126 en 2018).



## > Création de Haute-Vienne Développement :

Le Département souhaite **regrouper dans une maison départementale « Haute-Vienne Développement » les différentes structures qui apportent conseil et assistance aux élus et particuliers dans les domaines d'ingénierie des territoires, de l'habitat, du tourisme et des déchets** : ATEC, CAUE, SYDED, Comité départemental du tourisme, antennes de promotion des sites touristiques départementaux, ADIL, Soliha, AIS (agence immobilière sociale).

Le Département va ainsi construire un nouveau bâtiment sur 3500 m<sup>2</sup> sur un site dont il est propriétaire situé au croisement entre le boulevard de Vanteaux et l'avenue du Roussillon, à proximité immédiate de l'ESPE. Agencé autour de 3 espaces distincts aux fonctionnalités complémentaires, ce site a pour vocation d'être un lieu d'accueil du public et de visibilité des services proposés.

Conformément aux engagements du Département en matière d'exemplarité environnementale, cette construction répondra à un cahier des charges très exigeant pour obtenir le label niveau E3C1. Le coût estimatif des travaux s'élève à 6,9M€ HT. **5M€ de capitalisation sont prévus en investissement** dès cette séance en faveur du Groupement d'Intérêt Economique « Haute-Vienne Développement » créé afin de mutualiser et gérer ce lieu unique.

## > Création d'une SPL pour la promotion touristique :



Afin de répondre aux enjeux de développement et de qualification de l'offre, ainsi que de mise en marché de la destination qui ont émergé de la démarche d'Assises conduite avec les professionnels du Tourisme fin 2018, le Département a souhaité faire évoluer son accompagnement de ce secteur.

Ainsi, il va **bonifier ses aides à destination des communes et intercommunalités qui investiraient dans des équipements publics à vocation touristique**. Par ailleurs, il va proposer à l'ensemble des **intercommunalités du territoire et aux communes dotées de labels de devenir actionnaires d'une Société Publique Locale (SPL) à vocation touristique**. En plus des missions assurées jusqu'ici par le Comité Départemental du Tourisme, cette société permettra d'associer des acteurs de niveau territorial différent afin de les accompagner et d'innover dans la valorisation du territoire. **Le Département a décidé de participer au capital de la SPL à hauteur de 1,92M€.**

# En bref

## Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2019-2023:

Dans un contexte d'augmentation constante des mesures de placement et de durcissement des profils des mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, **le Département acte pour la période 2019-2023 un nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille.**



Ce document d'orientation programmatique articulera ses interventions autour de **trois axes : l'amélioration de la gouvernance** avec notamment la prise en charge de la santé mentale ; **l'optimisation des interventions** en améliorant la connaissance des mesures préventives par les familles ainsi que le soutien à la parentalité ; et enfin **le développement de la notion de parcours du mineur confié** avec un renforcement de l'accompagnement des familles d'accueil et la création d'une structure dédiée pour les mineurs aux difficultés multiples.

## Plan de gestion du Mont-Gargan : de belles perspectives pour les 10 ans à venir



Le Mont Gargan est un site naturel et patrimonial incontournable du Département situé sur la commune de Saint-Gilles-les-Forêts. Culminant à 731 mètres, le site présente des vestiges religieux du 19<sup>ème</sup> siècle avec la chapelle Notre Dame de Bon Secours, des landes à bruyères et la célèbre allée de hêtres centenaires.

**Pour continuer à préserver ce site tout en le développant, le Département adopte un plan décennal qui a pour but de gérer durablement l'allée des hêtres ainsi que la lande à bruyère et entretenir le patrimoine.**

La restauration des landes enfrichées et la valorisation des paysages, la gestion des cours d'eau et des boisements et la biodiversité constituent autant d'actions qui devraient permettre de préserver ce site naturel exceptionnel. **Une enveloppe de 265 250 € TTC a été réservée à cet effet.**

## Un nouveau projet à l'étude au lac de Saint-Pardoux:

Dorénavant doté de nombreux équipements de loisirs, le lac de Saint-Pardoux se positionne comme un site touristique d'envergure. Dans la perspective de poursuivre son développement, **le Conseil départemental souhaite étudier la faisabilité d'aménagements sur le secteur situé en bord de lac après le**



**pont de Santrop** en direction du lieu-dit La Brandouille par des opérateurs privés susceptibles d'y proposer de nouveaux services et activités (dont la possibilité d'une offre d'hébergement). Il va donc prochainement faire appel à un bureau d'études pour réaliser une analyse topographique, technique et paysagère.

## Nouveau dispositif de soutien aux grands clubs sportifs :

Afin d'accompagner les grands clubs sportifs au plus près de leurs objectifs et de leur projet sportif, le Département a choisi d'initier un nouveau dispositif intitulé « La Haute-Vienne en route vers l'élite ».

**Partant du constat que peu de clubs locaux évoluent dans les divisions nationales supérieures de leur discipline, ce dispositif vise à pérenniser sur 3 ans un montant de subvention afin de permettre au club se classant n°1 de sa discipline, de déployer son projet sportif.**



Cette stabilité financière a également pour vocation d'inciter les clubs à rechercher et développer des sources de financement privées pour diminuer progressivement leur dépendance aux fonds publics.

**1,92 M€ seront ainsi mobilisés sur 3 ans** à destination des clubs suivants : Limoges CSP, LH87, Feytiat Basket, LABC, LFC, USAL et ROC – ASSJ.

## Limitation de la vitesse à 80 km/h:



Alors que la possibilité devrait être prochainement donnée aux Conseils départementaux de rehausser à 90 km/h la limitation de vitesse sur les routes limitées à 80 km/h, **le Département de la Haute-Vienne a choisi d'établir un état des lieux du réseau routier départemental avant toute prise de décision.** Une analyse fine par type de réseau va

être conduite afin de mettre en perspective les données d'accidentalité et de vitesse. Le Département sollicitera ensuite l'avis de la Commission départementale de la sécurité routière sur toutes les propositions d'évolution qui pourraient émaner de cette étude.

## RD 704 : le Département relance une nouvelle procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Suite à l'annulation en février dernier de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique au motif que l'autorité signataire de l'Etat était également l'autorité environnementale (qui aurait dû être une entité indépendante de l'autorité décisionnaire), **le Département a décidé de relancer une procédure de DUP. En effet, ce vice de procédure indépendant de la collectivité ne remet pas en question sur le fond ce projet d'aménagement de sécurité au sud du Vigen.** Néanmoins, cette décision a des répercussions sur la procédure puisqu'elle induit la reprise d'études relatives au trafic, à l'accidentologie et à la faune et la flore. Des mises en conformité et de nouvelles enquêtes seront également nécessaires, ce qui, en réduisant au maximum les délais et sous réserve d'aucun autre retard, pourrait conduire à une mise en service de l'équipement en 2023.

## Déploiement du Haut-Débit : un dispositif de solidarité avec les EPCI

Le déploiement du haut-débit (hors zone AMII) sur le territoire départemental s'articule autour de 2 périmètres : 42% en zone RIP (réseau d'initiative publique) par DORSAL et à 58% en zone AMEL avec l'opérateur privé Orange.



Afin de ne pas pénaliser les EPCI qui ont fait partie des premiers jalons lancés sous maîtrise d'ouvrage de DORSAL avec des financements publics, **le Département a souhaité initier un dispositif de solidarité financière entre les collectivités. Ainsi, afin de garantir une équité financière entre les EPCI, ce mécanisme de solidarité garantira que le coût d'une prise soit le même pour tous, quelle que soit la nature de l'opérateur qui la déploie (privée ou publique).**

Les territoires qui bénéficieront du déploiement en zone AMEL par Orange contribueront donc à réduire le coût de ceux situés sur la zone RIP avec des financements publics. Ainsi, chacun aura participé à la même hauteur en faveur au fibrage du territoire.

# > Le compte administratif 2018

Le compte administratif est le constat des dépenses et des recettes réalisées par le Département lors de l'année précédente. Pour 2018, il présente un bon niveau de réalisation des prévisions budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses.

## ⇒ L'investissement

### Un niveau de réalisation des dépenses élevé

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 88,6 M€, présentant un taux de réalisation soutenu de 87%.**

Le niveau d'exécution est particulièrement élevé pour les crédits relatifs aux réseaux et à la voirie (91 %) et pour les travaux sur les collèges (90%). **Le haut niveau de réalisation des dépenses d'équipement répond à la dynamique impulsée par la collectivité pour soutenir l'activité économique et l'emploi.** Les dépenses d'équipement direct évoluent quant à elles de +8,8 % (+2,9M€) avec un taux de réalisation de 86,4%. Pour les subventions d'équipement attribuées aux communes et intercommunalités, le taux de consommation atteint 79,7%.

**Le montant des restes à réaliser et donc des investissements à reporter est de 1,899 M€ soit 2,7% de la prévision des dépenses d'équipement (direct et indirect) 2018.**

### Les recettes

Les **recettes d'investissement**, ont atteint 33,7 M€, enregistrant une diminution de 1,9M€ (-5,5%).

## ⇒ Le fonctionnement

### Les dépenses

- Les **dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 représentent 335,4 M€**, soit une réalisation à hauteur de 91,8 %. Après le retraitement de l'ancienne contribution du Département aux charges du budget annexe des transports, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 347,8M€, soit **une progression de +1,17%, ce qui permet de respecter le plafond de +1,2% fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.** Pour ce faire, le Département a notamment diminué de -2,2% les dépenses liées aux frais de personnel, instauré la part variable sur les subventions aux associations et structures adossées à des politiques nationales (crèches, écoles de musique...) et rationalisé ses dépenses de fonctionnement en fixant un taux directeur de 1,2 % (identique au pacte de confiance) à toutes les associations et établissements relevant du pouvoir de tarification n'ayant pas conclu de CPOM (maisons de l'enfance, EHPAD..)

## Les recettes

Les **recettes de fonctionnement s'élèvent à 405,6 M€ pour 2018, elles présentent un niveau de réalisation de 101,8%**, en raison de résultats reportés principalement suite au transfert de la compétence "transports" à la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Au final, le compte administratif 2018 présente un excédent net de clôture de 14,509 M€,** un montant inférieur au CA de 2017 (18,201 M€).

## > Exercice 2019

Le budget supplémentaire (BS) permet d'apporter des corrections aux prévisions adoptées par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif.

### ⇒ Les chiffres-clés du budget supplémentaire:

**+ 6,875 M€** : montant des corrections apportées lors de ce BS soit

**+ 1,6 %** par rapport aux prévisions initiales du Budget primitif.

**5,514 M€** : abondement du montant des dépenses imprévues.